



Commune de Rochefort

Rapport annuel 2022 - 2023 de la Commission de révision du Plan d'aménagement local (CRPAL)

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

Selon l'usage qui prévaut, nous vous présentons ci-après le rapport annuel de la Commission de révision du Plan d'aménagement local (CRPAL). Ce rapport porte sur l'exercice 2022-2023.

Comme une partie des membres du conseil général l'auront constaté à travers le travail des différentes commissions, la révision du PAL (plan d'aménagement local) a dû se faire au pas de charge entre novembre 2022 et fin mars 2023 avant le dépôt du dossier aux autorités cantonales en avril 2023. La CRPAL s'est ainsi réunie à 6 reprises et nous ne comptons pas le travail et l'implication de notre conseil communal.

Le 15 novembre ce dernier organisait une présentation publique du « Projet de territoire », document mettant en avant les atouts de notre commune et la situation générale des différents hameaux du village. Ce document étant la vision de base des objectifs de la gestion du territoire communal, il a été la boussole qui a guidé la commission dans ses travaux. Mi-mars une nouvelle séance d'information permettait de présenter à notre population les travaux de révision du PAL de Rochefort et de ses hameaux.

Le rapport que la CRPAL fournissait il y a une année complétait aussi cette vision en terme de développement territorial. Nous avons parlé d'une urbanisation qualitative, d'un habitat aéré. Nous mentionnions aussi de favoriser la biodiversité par des mesures adéquates d'accompagnement des contraintes liées aux nouvelles normes en vigueur. Le but était de maintenir un équilibre entre l'habitat et les zones de nature environnantes permettant une perméabilité des territoires pour la faune sauvage tout en maintenant une qualité de vie pour les habitants de la commune.

A satisfaction, nous pensons que le projet soumis à l'État est un projet équilibré où les différents documents permettent de tenir compte de cette volonté politique affichée également par notre conseil communal. Ainsi nous tenons à remercier la société GEA pour ses travaux et son accompagnement éclairé en marge de ce projet. La disponibilité de ses collaborateurs et la qualité des discussions ont été fort appréciés des membres de la CRPAL. Ce projet permet la réduction de la zone de construction de 6 hectares et répond ainsi aux objectifs exigeants fixés par le Canton. Nous tenons ici à remercier et féliciter Antoine Lazeyraz, conseiller communal en charge du dossier et sa collègue Christine Bavaud qui se sont fortement impliqués et ont trouvé les solutions à cet quadrature du cercle qui consistait en la réduction des zones à bâtir.

Les différentes discussions en CRPAL ont permis pour les différents types de zones de discuter et définir les paramètres qui doivent ainsi garantir les objectifs qualitatifs cités plus haut. En l'espèce une attention particulière a été de vérifier les hauteurs maximum, le nombre d'étages, les limites aux parcelles, les indices d'occupation du sol, ... ceci représente un travail significatif et je tiens ici à remercier toutes les personnes qui se sont penchées sur le sujet. Ces travaux de révision sont lourds pour une petite commune, financièrement (plus de 350'000 francs) mais aussi en terme d'implication de tous, ceci doit être souligné ici. Toutes les commissions de la commune ont été impliquées aussi ce rapport ne reprend que les aspects liés à la gestion du territoire proprement dite. La vision transverse du territoire obtenue par l'ensemble des documents constituant le PAL offre un panorama de la vie dans notre commune.

En plus des paramètres habituels de ce genre de document, le futur règlement de construction a introduit un nouvel outil qui est l'indice de zone verte (Iver). Il doit permettre de maintenir une perméabilité des sols et des espaces verts qualitatifs autour des zones construites et des chemins d'accès aux parcelles de notre commune. Des mesures contraignantes en ce qui concerne la plantation de plantes exogènes invasives sont aussi un nouvel outil qui permettra aux autorités de notre commune de préserver notre territoire en soutenant des projets qualitatifs permettant de maintenir la biodiversité et les objectifs qualitatifs précités.

Nous espérons que l'accueil qui sera fait par le Canton à ce nouveau PAL et que l'utilisation future de cet outil de gestion du territoire nous donneront raison et que notre commune saura préserver sa légendaire qualité de vie à l'heure où les régions urbanisées poursuivent leur densification.

Les membres de la CRPAL remercient les parties prenantes de les avoir consultés et se tiennent naturellement à votre entière disposition pour tout complément d'information et questions.

Tout en vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

Rochefort, le 31 mai 2023

**Commission de révision du Plan
d'aménagement local (CRPAL)**

Le secrétaire,

Le président,

L. Renaud

M.-A Grébillat